

## DECISION DU PRESIDENT.CA 036-2019

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;**  
**Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;**  
**Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.**

### Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction des Ressources Humaines

### Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver l'adh sion   l'Association Pour Aider les Responsables de Formation des  tablissements d'enseignement sup rieur dans leurs Activit s d'Intervention et de Recherche (PARFAIRE).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 18 mars 2019**

*Par d l gation et pour signature,*  
Le Directeur G n ral des Services  
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **25 mars 2019**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun : 22/02/2019		Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Direction des ressources humaines		
Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.		Nom de la structure : Pôle formations des personnels, recrutements et concours		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
ASSOCIATION PARFAIRE	250 €	900 107	Adhésion chaque année à PARFAIRE (« Pour Aider les Responsables de Formation des établissements d'enseignement supérieur dans leurs Activités d'Intervention et de Recherche »)	



## Bulletin d'adhésion

MEMBRE ETABLISSEMENT\*

MEMBRE ASSOCIE\*\*

*Membres « établissements » : établissements d'enseignement supérieur ayant mis en place une démarche de formation reconnue pour leurs personnels. Ils sont représentés par les RF, membres actifs de droit ou par un représentant désigné par celui-ci.*

*\* Membres associés : proposés par au moins un membre actif, leur adhésion est validée par le CA au regard de l'intérêt qu'ils portent à la formation des personnels.*

*(cf article IV – Statuts de l'association)*

### TARIFS D'ADHESION

Tarifs votés à l'Assemblée Générale du 24 janvier 2019

Etablissements comptant 2000 personnels\* ou plus : ~~400 €~~  
Etablissements comptant moins de 2000 personnels\* : **250 €**  
Membre associé : **18 €**

A retourner, **accompagné d'un bon de commande** à Emilie Boulanger, trésorière de l'association : [emilie.boulanger@ec-lyon.fr](mailto:emilie.boulanger@ec-lyon.fr)

*\*Effectifs pris en compte : personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels  
(données disponibles dans les bilans sociaux)*

### ETABLISSEMENT ADHERENT

**nom de l'établissement :** UNIVERSITE D'ANGERS

**adresse :** 40, rue de Rennes – 49035 ANGERS CEDEX 01

**représenté par (Président ou Directeur) :** Christian ROBLED0

**réseau d'appartenance :** Grand Ouest

**numéro d'adhérent\* :** ADH 74

*(se référer au numéro mentionné sur les factures / en cas de numéro égaré, contacter le coordonnateur de réseau)*

### DESIGNATION DU MEMBRE

*Je soussigné, après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, demande l'adhésion en qualité de membre "établissement" à l'association PARFAIRE. Il désigne en qualité de membre actif, pour représenter l'établissement dans les travaux de l'association :*

**nom – M (rayer la mention inutile) :** JOULAIN Agathe

**fonction :** Responsable du pôle formation des personnels, recrutements et concours

**titulaire / non titulaire (rayer la mention inutile)**

**corps :** ASI

**adresse professionnelle :** 40 rue de Rennes – 49035 ANGERS CEDEX 01

**téléphone :** 02.41.96.23.26 **Courriel:** formation.personnels@univ-angers.fr

Pour garantir la continuité de l'accès à l'information en cas de vacance de fonction, Parfaire recommande l'utilisation d'une adresse mail générique :

**ACCES AUX RESSOURCES EN LIGNE ( [www.parfaire.fr](http://www.parfaire.fr) )**

*Il convient de préciser ci-dessous lorsqu'un ou plusieurs membres d'un même service nécessitent d'avoir des droits d'accès différenciés selon leur fonction au sein de l'association*

*L'association se réserve les droits de l'accès au site en cas d'adhésion impayée*

~~Mme~~ – ~~M~~ (rayer la mention inutile) : KERYER Annaëlle **Fonction** : Assistante formation et concours  
**tel** :02.41.96.23.58 **Courriel**: formation.personnels@univ-angers.fr  
type de droits d'accès : Membre Etablissement

~~Mme~~ – ~~M~~ (rayer la mention inutile) : HUET Aurélie **Fonction** : Assistante formation, recrutements et concours  
**tel** :02.41.96.23.94 **Courriel**: formation.personnels@univ-angers.fr  
type de droits d'accès : Membre Etablissement

~~Mme~~ – ~~M~~ (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.  
**tel** :Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel**: Cliquez ici pour entrer du texte.  
type de droits d'accès : Choisissez un élément.

~~Mme~~ – ~~M~~ (rayer la mention inutile) : Cliquez ici pour entrer du texte. **Fonction** : Cliquez ici pour entrer du texte.  
**tel** :Cliquez ici pour entrer du texte. **Courriel**: Cliquez ici pour entrer du texte.  
type de droits d'accès : Choisissez un élément.

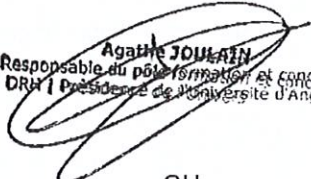
Ou

adresse générique : formation.personnels@univ-angers.fr  
type de droits d'accès : Membre Etablissement

**ADRESSE DE FACTURATION**

Service Facturier  
0 rue de Rennes  
9035 ANGERS  
Cliquez ici pour entrer du texte.  
Cliquez ici pour entrer du texte.  
**Courriel**: clement.badier@univ-angers.fr  
Situé à Angers  
le 22/02/2019

Le membre établissement, désigné comme représentant de l'établissement au sein de l'association

  
Agathe JOULAIN  
Responsable du pôle formation et concours  
DRH / Présidence de l'Université d'Angers

OU

Le membre actif ou associé

Le Président ou le Directeur de l'établissement

Pour le Président et par délégation  
Anne-Sophie HOCQUET  
Vice-présidente égalité  
ressources humaines  
et politique sociale  
de l'Université d'Angers